



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 80/2011-2016

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE PISTE MIXTE DE MOBILITÉ DOUCE ENTRE
BUSSIGNY ET CRISSIER**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude du
présent préavis:
Mardi 12 janvier 2016, 19h30
Bâtiment administratif, salle Chamberonne**

14 décembre 2015

Table des matières

1.	OBJET DU PREAVIS.....	3
2.	CONTEXTE.....	3
3.	DESCRIPTION DU PROJET	3
4.	CREDIT DE CONSTRUCTION	6
5.	PLANNING DES TRAVAUX.....	7
6.	ENQUETE PUBLIQUE.....	7
7.	CONSEQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Charges induites).....	7
8.	FINANCEMENT.....	8
9.	PROPOSITION MUNICIPALE.....	9
10.	CONCLUSION	9

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit de construction de CHF 390'000.-TTC destiné à la réalisation d'une « piste mixte de mobilité douce (piétons-vélos) entre Crissier et Bussigny ».

Ce préavis est intercommunal et est traité par les Conseils communaux de Bussigny et Crissier.

La phase d'étude de cet ouvrage a fait l'objet d'un crédit d'étude sur un compte d'attente de CHF 20'952.- TTC par commune en mai 2011 accordé au bureau Schopfer et Niggli SA sur la base d'une offre. Les prestations comprenaient le projet d'ouvrage avec la phase de l'examen préalable, la procédure d'autorisation, mise à l'enquête, les appels et comparaison des offres et propositions d'adjudications ainsi que le projet d'exécution.

2. CONTEXTE

Les réseaux piétonniers et cyclables se pratiquent à l'échelle des villes ou parties d'agglomération, et les mesures qui les concernent sont étroitement liées aux structures urbaines. Ces réseaux servent aussi bien les déplacements quotidiens que ceux pour les loisirs.

A l'échelle de l'Ouest Lausannois, ce franchissement s'inscrit dans la stratégie du SDOL pour parvenir aux objectifs fixés en termes de qualité de vie et de transfert modal de la voiture vers d'autres moyens de déplacement.

Un réseau efficace doit être bien maillé et offrir des continuités. Aujourd'hui, les itinéraires pour vélo sont incomplets, souvent discontinus et peu attractifs.

L'objectif à terme est d'établir des continuités fonctionnelles des cheminements. La liaison projetée doit:

- servir de passage pour les flux de mobilité douce
- favoriser les accès intercommunaux de mobilité douce Crissier-Bussigny en meilleure sécurité et majoritairement en dehors des grands axes routiers existants.

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'aménagement particulier pour les vélos sur nos routes principales qui sont généralement des routes cantonales à fort trafic et des accès aux routes nationales, si ce ne sont les bandes cyclables en bordure de chaussée. Ces tronçons surchargés par les voitures et camions sont extrêmement dangereux à emprunter à vélo ou à pied

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet est situé au sud-ouest de la jonction autoroutière de Crissier sur le territoire des deux communes. Il s'agit d'une piste mixte en site propre entre le carrefour « En Buyère » sur Bussigny et la « rue de Morges », avant le franchissement sur l'autoroute A1 côté Crissier.

Plan de situation



Cet ouvrage est inscrit en mesure d'accompagnement au développement du réseau d'axes forts de transports publics sous la mention « 4c.OL.22 » du PALM 2007. Cette mesure est liée au fond d'infrastructures fédéral par le biais du plan d'agglomération et bénéficiera d'un cofinancement fédéral assuré.

La variante retenue du projet a été développée en tenant compte des contraintes et de la situation locale. Les zones traversées sont diverses: industrielles, aires de forêt et utilité publique ; les contraintes sont les suivantes : tracé longeant les infrastructures et situé en talus, traversée du cordon de la Sorge et aire boisée, croisement et empiètement sur une aire de service d'entretien des routes du canton. A cela s'ajoutent les jonctions aux routes et carrefours à chaque extrémité de la piste et les normes à respecter au niveau du projet telles que gabarit, déclivité, signalisation...etc.

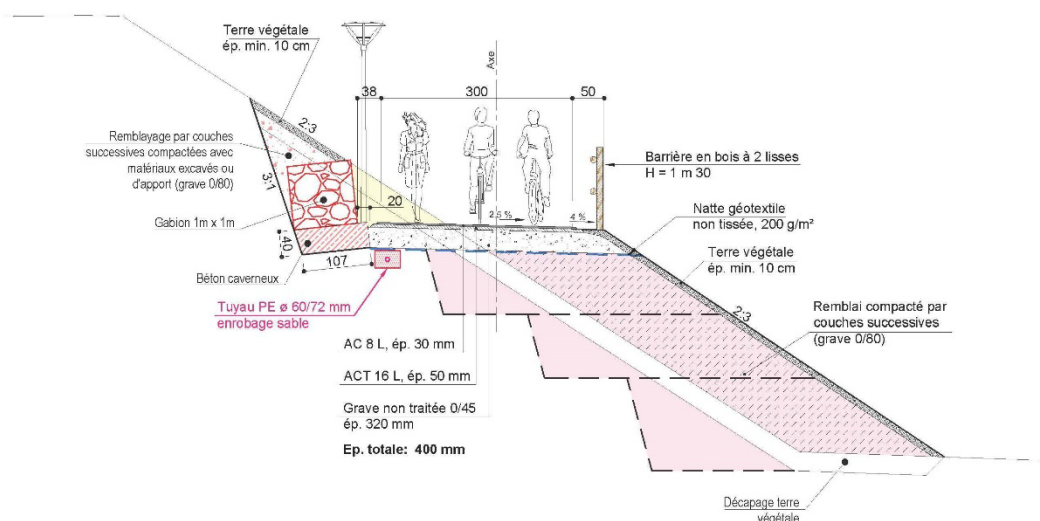
Faisant suite à la mise à l'enquête, dans le cadre du développement du projet de construction, la DGMR qui exploite la parcelle n°693 de l'état de Vaud a souhaité une sécurisation du site et une séparation des trafics légers « de la mobilité douce » et des trafics lourds « des camions sur leur site ». Une solution de déviation du tracé sur la parcelle DP40 appartenant à la Confédération a été trouvée et une autorisation de l'OFROU a été délivrée en date du 16 novembre 2015.

L'éclairage public sera du type LED. Une variante de pilotage dynamique est en cours d'étude.

Profil type de la piste

AMONT

AVAIL



Description des travaux

Les principaux travaux consistent à exécuter :

- Le défrichage de la végétation existante en bordure du tracé.
- La fouille en pleine masse avec la mise en place de gabions.
- La construction d'un mur de soutènement sur l'ouvrage de sortie du voûtage de la Sorge.
- Le remblayage avec des matériaux sur place ou des matériaux d'apport.
- La construction d'un drainage en pied de talus.
- La réalisation de l'éclairage public.
- La réalisation de la chaussée, avec renforcement de la fondation sur le site de l'état de Vaud pour les véhicules lourds.
- La pose des éléments de sécurité (clôtures le long de l'autoroute et de la place de l'état de Vaud, les portails, les glissières, la signalisation et le marquage).

4. CREDIT DE CONSTRUCTION

Le tableau ci-dessous n'intègre que la **part des travaux concernant la commune de Crissier**. La répartition des coûts de construction est réalisée sur le principe de la limite territoriale, respectant ainsi le principe de l'entretien futur. Ainsi, il n'est pas nécessaire de réaliser de convention de répartition des coûts entre commune. Chaque commune prend en charge tout ce qui est sur son territoire, à l'image d'une route. L'éclairage public sera aussi régi de la même manière sur les deux réseaux communaux. Seules les prestations d'ingénieurs sont réparties à 50% pour chaque commune.

Descriptif	Montants partiels	Montants
TRAVAUX		291'000.00
Installations de chantier	10'000.00	
Piste mixte (démolitions, terrassements, remblais, chaussée, GC EP)	115'000.00	
Adaptation murs de voutage de la Sorge	11'000.00	
Dispositifs de retenue, yc gardes-corps en bois	28'000.00	
Défrichements	13'500.00	
Equipements en éclairage public (éclairage, armoire de commande, raccordements)	33'000.00	
Clôtures et garde-corps en bois	79'000.00	
Signalisation verticale, marquage	1'500.00	
HONORAIRES		37'700.00
Ingénieur civil (études y compris relevés)	21'950.00	
Ingénieur civil (réalisation)	15'750.00	
DIVERS ET IMPREVUS		32'500.00
Frais divers	5'500.00	
Imprévus, hausses non comprises, env. 10 % sur travaux	27'000.00	
S/total HT		361'200.00
TVA 8 % arrondi à	28'896.00	28'800.00
TOTAL GENERAL - TTC		390'000.00
<i>Subventions</i>		
<i>Subventions fédérales mesures PALM 2007 4c.OL.22, (40%)</i>	-156'000.00	
<i>Subventions cantonales mobilité douce, (15%)</i>	-58'500.00	
Total Subventions		-214'500.00
Montant net (subvention déduite)		175'500.00

Cette mesure 4c.OL.22 est inscrite au PALM 2007, bénéficie de subvention de 40% de la Confédération.

Le Canton de Vaud participe également à hauteur de 15% du solde des frais de construction en appui au développement des réseaux de mobilité douce.

Le montant total du projet s'élève à CHF 705'000.-TTC

5. PLANNING DES TRAVAUX

Le début des travaux est prévu au printemps 2016. La durée des travaux est estimée à 6 mois.

6. ENQUETE PUBLIQUE

Une consultation préalable a eu lieu avec le service des forêts, le voyer des eaux, l'OFROU, le voyer des routes et le SIPAL (service immeubles, patrimoine et logistique). Le projet, ainsi validé, a été mis à l'enquête publique selon la procédure LRou sur les communes de Bussigny et de Crissier du 17 juin 2014 au 18 juillet 2014. Aucune opposition n'a été déposée. Une expropriation est nécessaire sur le territoire de Bussigny et devra être validée par le Conseil Communal de Bussigny.

7. CONSEQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Charges induites)

La nouvelle construction augmentera la longueur du réseau routier et d'éclairage public. Les coûts d'entretien pour la partie communale seront intégrés aux budgets annuels de fonctionnement du réseau routier et de l'éclairage public.

Pour le réseau routier il faut tenir compte d'un nouveau cheminement d'une longueur d'environ 160 m et 3.00 m de largeur sur le territoire de Crissier. Les charges annuelles d'entretien s'élèvent à env. 2500.-/an

L'éclairage public sera du type LED et sera constitué de 6 points lumineux. Une variante de pilotage dynamique est en cours d'étude. Les coûts de fonctionnement seront d'env. CHF 1'200.-/an

8. FINANCEMENT

Plan des investissements 2015-2019		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2015-2019, pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 430'000.--		
Total des investissements prévus de 2015 à 2019		Fr. 78'716'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 20'211'100.00
Préavis en cours au 14.12.2015		
67/2011-16	Secteur "En Chise" - Octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de mandats d'étude parallèles (MEP)	
69/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement de la tondeuse hélicoïdale Ransomes (1989)	
70/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement du bus Toyota Hiace (1999)	
71/2011-16	Demande de crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) "Château"	
73/2011-16	Informatique - remplacement des serveurs et mise à niveau des logiciels bureautiques	
84/2011-16	Requalification du Ch. des Uttins	
85/2011-16	Entente Mèbre-Sorge - Réhabilitation collecteur intercommunal - secteur 5 - Blancherie	
83/2011-16	Rénovation urbaine du secteur de la gare Deuxième étape du chantier	
90/2011-16	Crédit d'étude - Réaménagement de la RC 82 et la création de piste mixte de mobilité douce	
91/2011-16	Bâtiment Delisle - Yverdon 4 Aménagement zone restaurant	
93/2011-16	Révision du plan directeur communal	
92/2011-16	Réaménagement des deux classes du collège de la Blancherie	
80/2011-16	Construction d'une piste mixte de mobilité douce entre Bussigny et Crissier	Fr. 6'037'748.00
Solde des investissements à voter selon plan 2015-2019		Fr. 52'388'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2015-2019		Fr. -79'152.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 390'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante	
Amortissement	Ces investissements qui peuvent être considérés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation seront amortis, après déduction des subventionnements fédéral et cantonal, par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à ce effet par un prélèvement global dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 7 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

9. PROPOSITION MUNICIPALE

Le projet intercommunal est inscrit au PALM 2007 comme la mesure 4c.OL.22. Il représente une des branches de la mobilité douce prévues dans les plans de développement futurs de la commune. La Municipalité souhaite par le présent préavis valider tant du point de vue communal que régional, les efforts de développement de la mobilité douce.

10.CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 80/2011-2016 du 27 avril 2015,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 390'000.- TTC pour les travaux de construction de la piste mixte entre Bussigny et Crissier, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 14 décembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

M. Tendon D. Lang

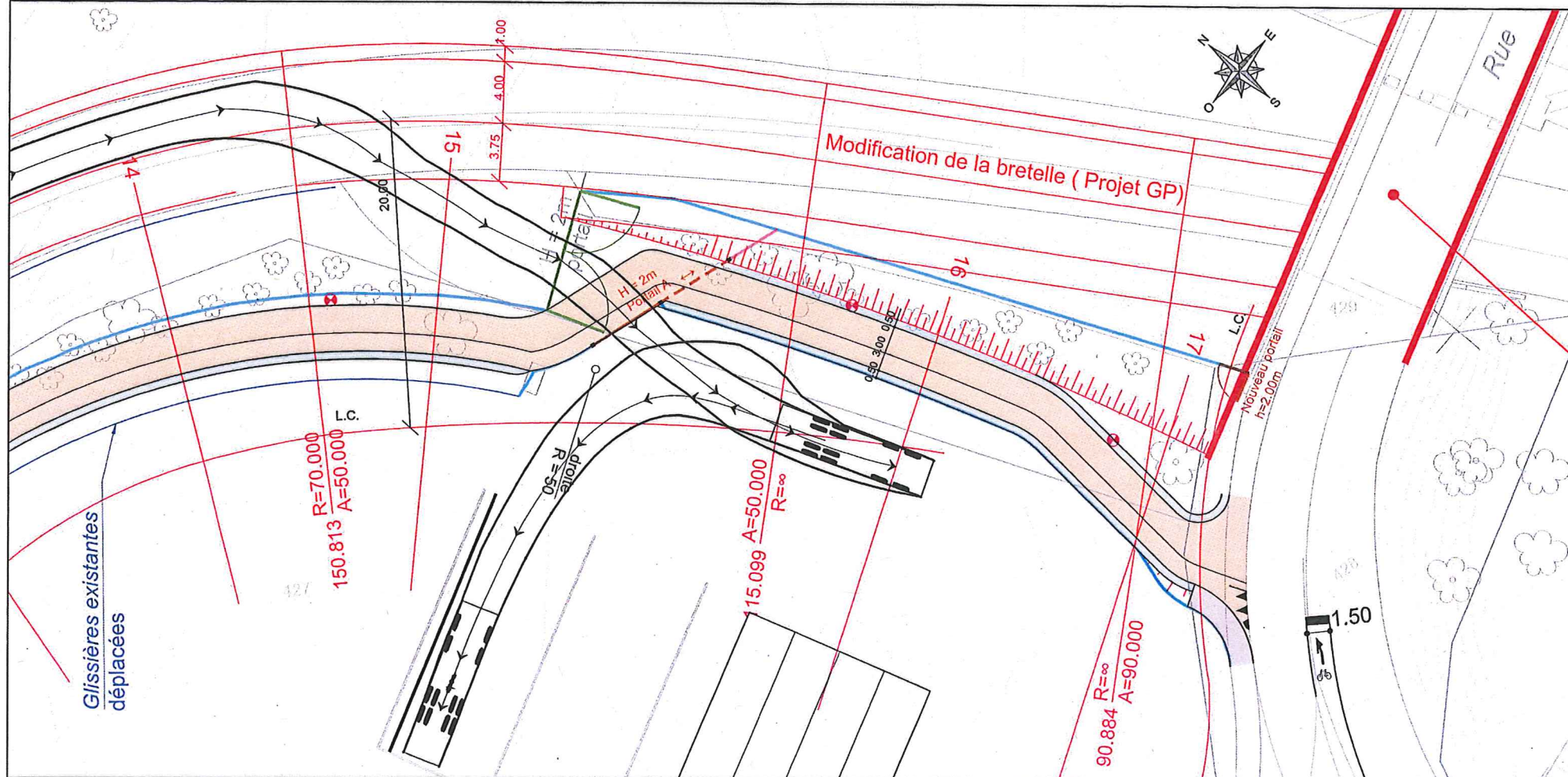
Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale

Annexe: Plans de tracé

COPIE

Communes de Bussigny/Crissier
Création d'une piste mixte cycles - piétons
Superposition projet OFROU (GP) et du
tracé de la piste mixte

A 2



Légende:

- Projet OFROU (Projet Général GP)-
suppression goulet d'étranglement de
Crissier - plan NRBT - 2830-195 du 28/02/13)
- Clôture type urbain h = 2m

SCHOPFER & NIGGLI SA
Bureau d'ingénieurs civils et études d'environnement
Bd de Grancy 19a - 1006 Lausanne
Tél: 021 613 14 11 - fax: 021 613 14 12
E-mail: info@schopfer-niggli.ch



2729.2-109

Dess:
GG/NP

Date : 12/11/2015

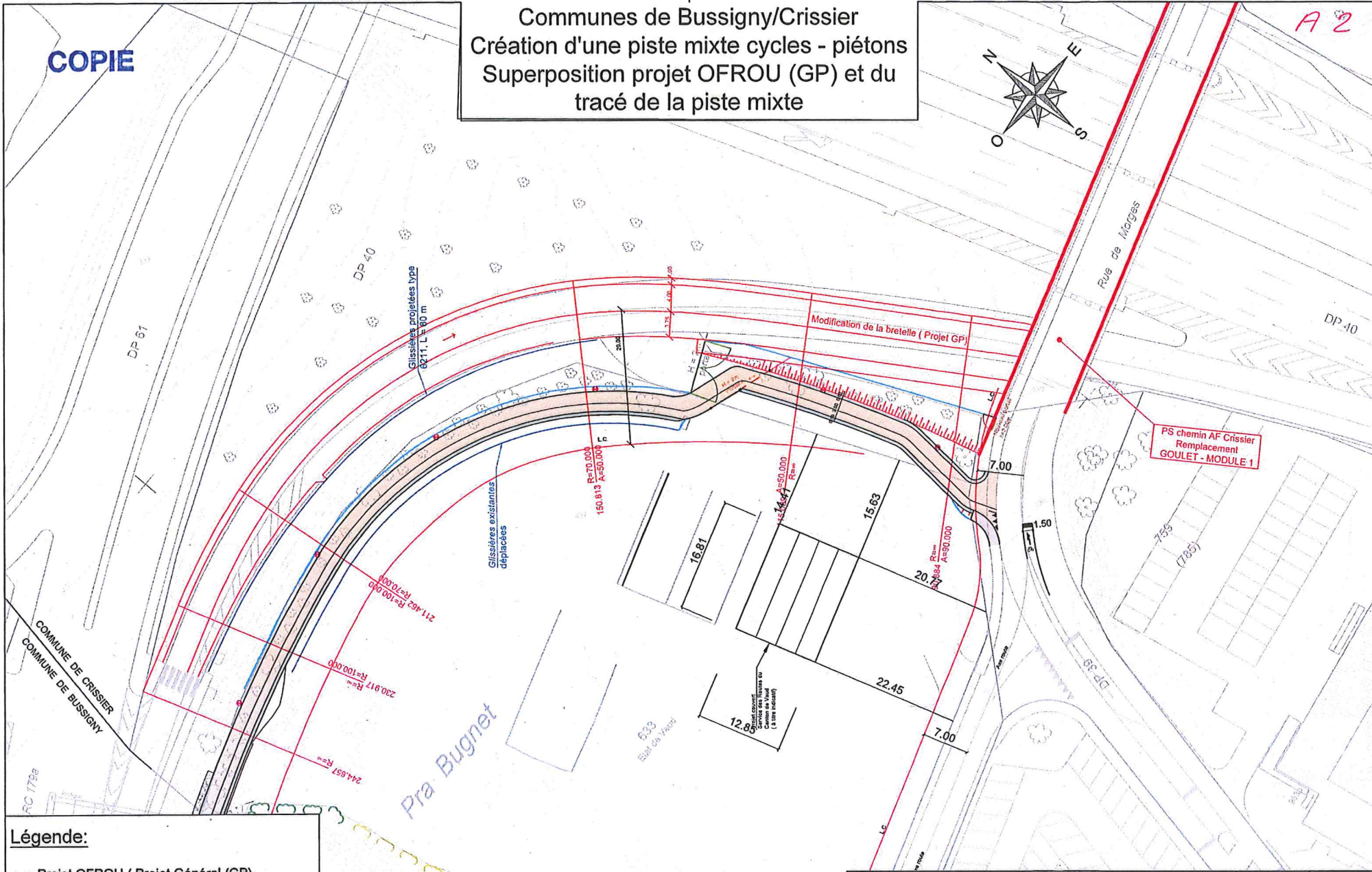
Echelle : 1/250

COPIE

Communes de Bussigny/Crissier
Création d'une piste mixte cycles - piétons
Superposition projet OFROU (GP) et du
tracé de la piste mixte



A2



- Légende:**
- Projet OFROU (Projet Général GP)- suppression goulet d'étranglement de Crissier - plan NRBT - 2830-195 du 28/02/13)
 - Clôture type urbain h = 2m

 SCHOPFER & NIGGLI SA Bureau d'ingénieurs civils et études d'environnement Bd de Grancy 19a - 1000 Lausanne Tél: 021 613 14 11 - fax: 021 613 14 12 E-mail: info@schopper-niggli.ch		2729.2-108 Dess: GG/NP
   		Date : 12/11/2015 Echelle : 1/500